

« L'environnement, c'est là où nous vivons tous, et le développement, c'est ce que nous faisons tous pour essayer d'améliorer notre sort dans cet environnement. Les deux sont indissociable »

Gro Harlem Brundtland



Feuille de Route

Plan Opérationnel

Pour le Lancement de la Charte de la Terre au Togo

Janvier 2006 - Décembre 2007

I. <u>Contexte</u>	p.2
I.1- Qu'est ce que la Charte de la Terre ?	p.2
I.2- L'historique de la Charte de la terre	p.2
II. <u>Justification : pourquoi l'Initiative de la Charte de la Terre au Togo ?</u>	p.2
III. <u>Objectifs et Opérations Stratégiques</u>	p.3
III.1- Objectif Principal	p.3
III.2- Objectifs Opérationnels (Spécifiques) et Opérations Stratégiques	p.3
IV. <u>Cadre institutionnel</u>	p.5
V. <u>Description Organisationnelle</u>	p.5
V.1- L'association Volontaire-Globalisation (V-Glob)	p.5
V.2- Ressources Humaines pour l'initiative de la Charte de la Terre au Togo	p.7
VI. <u>Suivi, Evaluation et Quelques Indicateurs de Succès</u>	p.7

Plan Opérationnel
Pour le Lancement de l'initiative de la Charte de la Terre au Togo

I. Contexte

I.1- Qu'est ce que la Charte de la Terre ?

La Charte de la Terre est une déclaration de codes éthiques fondamentaux pour l'édification, au XXI^e siècle, d'une société mondiale juste, durable et pacifique. Par sa vision éthique qu'elle véhicule, la Charte reconnaît que la protection de l'environnement, les droits humains, le développement humain équitable et la paix sont interdépendants et indivisibles. Comme souligna le Prix Nobel de la Paix 2004, la Professeur Wangari Maathai « la Charte de la Terre joue au XXI^e siècle le rôle que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a joué en 1948 »

La Charte de la Terre est le produit d'une décennie de concertations sur les objectifs communs et valeurs partagées à travers le monde.

I.2- L'historique de la Charte de la terre

En 1987, la Commission des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement a lancé un appel à la création d'une nouvelle charte qui comporterait des principes fondamentaux pour un développement durable.

La rédaction d'une Charte de la terre faisait partie d'un travail inachevé au Sommet de la Terre de Rio en 1992. En 1994, Maurice Strong, Secrétaire Général du Sommet de la Terre et Président du Conseil de la Terre, et Mikhail Gorbatchev, Président de la Croix Verte internationale, ont lancé une nouvelle initiative de la Charte de la Terre avec l'appui du Gouvernement des Pays Bas. Une commission de la Charte de la Terre fut alors créée en 1997 pour réviser le projet, et un secrétariat de la Charte de la Terre fut établi auprès du Conseil de la Terre au Costa Rica.

Au début de l'année 1997, la commission de la Terre a créé un comité international de rédaction qui a organisé des consultations internationales pour la validation de la Charte de la Terre.

Réunie au siège de l'UNESCO à Paris en mars 2000, la commission a approuvé la version finale de la Charte. Et le 29 juin de la même année au Palais de la Haye, la Charte de la Terre a été officiellement lancée.

II. Justification : Pourquoi une initiative de la Charte de la Terre au Togo ?

Depuis l'approbation de la Charte de la Terre au siège de l'UNESCO à Paris, en mars 2000 suivie de son lancement officiel au Palais de la Haye, le 29 juin 2000 ; des organisations locales et internationales, fondations, institutions de recherches et universitaires en collaboration avec les gouvernements locaux ne cessent de travailler de concert, de développer des actions innovatrices pour la mise en application des codes éthiques de la charte de la Terre.

En Amérique du Nord la Charte de la Terre a été approuvée et utilisée comme guide pour la bonne gouvernance par son adoption en 2003 par l'Assemblée Générale des Maires des Etats-Unis d'Amérique.

En Afrique la Charte de la Terre est officiellement reconnue et approuvée dans quatorze (14) pays: le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, l'Egypte, le Ghana, le Kenya, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Léone, l'Ouganda et le Zimbabwe.

L'adhésion à la Charte de la Terre, la connaissance et la mise en application de la Charte ont créé un environnement qui a facilité la mise en œuvre et la réussite des programmes nationaux de développement durable, de stabilité politique, de gestion et de prévention de conflit, de reconstruction post conflit, et de gestion de désastre.

Au Mali, l'application de la Charte de la Terre a redynamisé le cadre de concertation nationale pour la politique de décentralisation. L'appui apporté au Mali a permis entre autre la régénération des plantes médicinales et le transfert de technologie en matière d'hygiène.

En Sierra Léone, à travers la *Charte de la Terre l'initiative de la Jeunesse*, la Charte de la Terre sert de codes éthiques et d'outils pédagogiques dans les écoles et universités pour la reconstruction post conflit.

Au Ghana, l'usage de la Charte de la Terre a soutenu la campagne ghanéenne pour l'emploi jeunesse par des formations et aides financières aux jeunes dans la création des entreprises privées dans le domaine de l'énergie renouvelable.

Pour les gouvernements, la Charte de la Terre a d'importants rôles à jouer en matière de la promotion des initiatives durables. Elle fournit un concept large et inclusif de développement durable avec ses trois thèmes clés d'intégrité écologique, de justice sociale et économique, et, de démocratie non violence et paix. L'application pratique inclue l'utilisation de la Charte de la Terre comme un guide compréhensif pour les indicateurs de développement durable, comme un outils pédagogique pour l'éducation et l'apprentissage sur les pratiques durables, et un ensemble de principes inspirateur pour guider nos activités communautaires.

Au Togo, rien n'est encore fait pour donner une fondation officielle à la Charte de la Terre ; par ce constat, V-Glob, après d'instances séances consultatives avec Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, projette le lancement de l'initiative de la Charte de la Terre au Togo.

Cette feuille de route qui est établie pour la période 2006-2007 inclus (24 mois), constitue la phase préliminaire d'une série d'opérations à long terme. Elle vise à préparer et à renforcer les capacités nationales pour promouvoir la Charte de la Terre et initier un changement en faveur de développement durable au Togo.

III. Objectifs et Opérations Stratégiques

III.1- Objectif Principal

- 1.1- Faire connaître la Charte de la Terre et son application en faveur du développement durable sur l'étendu du territoire Togolais.

III.2- Objectifs Opérationnels (spécifiques) et Opérations Stratégiques

- Objectif opérationnel 1

1- Plaider pour la promotion, l'adhésion et la mise en application de la Charte de la Terre

- Opérations stratégiques 1

- 1.1- Demande d'accord de collaboration avec le Ministère de l'Environnement pour la mise en œuvre de l'initiative de la Charte de la Terre
- 1.2- Obtention de l'aval du Ministère de l'Education Nationale pour l'initiative de la Charte de la Terre dans les écoles
- 1.3- Implication du Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse, et autres départements
- 1.4- Implication des organisations internationaux et réseaux d'associations travaillant pour la promotion de la culture citoyenne et du développement durable

Périodicité : janvier – juillet 2006

- Objectif opérationnel 2

2- Organiser un 1^{er} Séminaire National de trois jours sur la Charte de la Terre

Thème retenu : *La Charte de la Terre qu'est ce que c'est ?*

- Opérations stratégiques 2

- 2.1- Cérémonie de lancement officiel le premier jour

Cible : 50 officiels issus du gouvernement, des institutions d'éducation, des organisations de l'ONU basées au Togo, des réseaux d'associations et d'organisations non gouvernementales, des fondations et des congrégations religieuses.

2.2- Premier atelier pilote d'éducation-discussion pour la Charte de la Terre les deux derniers jours

Cible : 30 jeunes leaders âgés de 14-28 ans

Sous thèmes retenus : Défis socio environnementaux et développement durable ; action, rôle et responsabilité de la Jeunesse

- La prise de conscience et l'usage de la charte de la terre
- Communication sur les problématiques de la gestion des ressources : défi, responsabilité et action
- Communication sur la violence et la prolifération des armes légères
- Quel Leadership pour faire l'histoire de la pauvreté

Périodicité : juillet 2006

- Objectif opérationnel 3

3- Introduire l'éthique et l'application de la Charte de la Terre dans les autres régions

- Opérations stratégiques 3

3.1- Organisation de cinq autres ateliers de sensibilisation sur la Charte de la Terre dans chacune des cinq régions du Togo (Région maritime, Région des Plateaux, Région Centrale, Région de la Kara et Région des Savanes)

Cible : Les officiels issus des collectivités locales (les Maires et Préfets), les leaders des ONGs et associations locales, et les enseignants. En tout 40 participants par région soit 200 participants au total.

Thème retenu : « La Charte de la terre qu'est ce que c'est ? »

Sous thèmes :

- Pourquoi et comment utiliser la Charte de la Terre ?
- Problématiques de la gestion des ressources : défi, responsabilité et action
- Quel Leadership pour faire l'Histoire de la Pauvreté ?

Périodicité : septembre 2006 – avril 2007

- Objectif opérationnel 4

4- Initier un projet pilote d'éducation par les pairs pour la Charte de la Terre à travers dix séminaires de formation de 180 jeunes pairs éducateurs

- Opérations stratégiques 4

4.1- Organisation de dix séminaires de formation de 180 pairs éducateurs

Cible : 180 jeunes issus des écoles, des institutions de formations professionnelles et des associations de jeunesses.

Thème retenu : Comment initier un changement positif durable dans ma communauté ?

Sous thèmes :

- Introduction à la Charte de la Terre

- *Qu'est-ce que le développement durable ?*
- *Introduction à l'Education par les Pairs relatif à la charte de la Terre*
- *Comment initier un changement de développement durable dans sa communauté ?*

Périodicité : janvier – octobre 2007

- Objectif opérationnel 5

5- Produire des supports d'éducation sur la Charte de la Terre

- Opérations stratégiques 5

- 5.1- Recherche de documentation sur la Charte de la Terre
- 5.2- Adaptation si possible des supports déjà produits ailleurs aux réalités togolaises
- 5.3- Production des supports et manuelles d'éducation sur la Charte de la Terre
- 5.4- Production des supports et manuelles d'éducation – formation sur l'éducation par les pairs, le plaidoyer, le leadership, la motivation en vue de renforcer la capacité de nos divers cibles face au déficit de développement durable au Togo.
- 5.5- Création d'un interface / site web pour la l'initiative de la Charte de la Terre au Togo

Périodicité : janvier 2006 – décembre 2007

- Objectif opérationnel 6

6- Mobiliser les bonnes volontés, les partenaires au développement et les bailleurs pour la mise en œuvre de la promotion de l'initiative de la Charte de la Terre au Togo

- Opérations stratégiques 6

- 6.1- Collaboration avec les associations et organisations non gouvernementales pour la mise en œuvre de l'initiative de la Charte de la Terre
- 6.2- Recherche, mobilisation et implication des personnes ressources experts et consultant
- 6.3- Recherche et mobilisation des aides en nature et en numéraire pour supporter l'initiative
- 6.4- Développement des partenariats de moyen et long terme

Périodicité : janvier 2006 – décembre 2007

7- Opération Ad hoc

- 7.1- Initiation d'autres projets qui entrent dans la logique de la Charte de la Terre
- 7.2- Promouvoir les recherches, études et thèses relatives aux thèmes d'intérêts actuels de la charte de la Terre / développement durable
- 7.3- Prise en compte des suggestions et recommandations pour améliorer nos actions
- 7.4- Révision éventuelle de ce présent plan opérationnel tous les quatre mois

Périodicité : janvier 2006 – décembre 2007

IV. Cadre institutionnel

La charte de la Terre est une initiative des Nations Unies, notamment la Commission des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED). Elle est soutenue par l'Unesco à travers son projet de résolution 32C/COM.III/DR.1 du 1^{er} octobre 2003 dans le cadre du programme de la *Décennie de l'Education pour le Développement durable*.

Les codes éthiques que ce soit le respect et le sens de responsabilité devant la communauté de vie, l'intégrité écologique, la justice sociale et économique, l'équité, la non violence et la démocratie, que véhicule la Charte de la Terre ne font pas seulement la une des recommandations des institutions de Breton Wood mais aussi apparaissent dans les programmes de société du gouvernement togolais :

- la promotion d'une conscience écologique, le renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement et l'intégration de l'éducation, de la formation en environnement aux différents degrés de l'enseignement apparaissent dans le Plan National d'Action pour l'Environnement de juillet 2001
- la promotion de la justice sociale et économique, la non violence, la bonne gouvernance et de la culture citoyenne apparaissent dans les grandes lignes des discours des officiels de l'administration publique et de la société civile.

La présente initiative de la Charte de la Terre se situe dans le cadre de la réalisation des objectifs du programme de développement durable adopté par le gouvernement togolais.

V. Description Organisationnelle

Le présent programme sera exécuté principalement par V-Glob en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Cette collaboration s'est déjà établie à travers la *Lettre N°134/MERF/SG/DE/DPLPN du 17 mars 2006* du Ministre. Effort sera fait pour tisser d'autres collaborations avec d'autres apporteurs d'enjeux en matière d'éducation sur le développement durable.

V.1- L'association V-Glob

Fondée en 2002 et *enregistrée sous le n°1109 / MISD / 12.03.2002* en tant qu'association à but non lucratif, Volontaire-Globalisation (V-Glob) est basée à Djidjolé (entre Favonet et SIL), Lomé au Togo.

V-Glob peut être contactée à l'adresse : B.P 9090 Lomé, Togo, info@vglob.org, www.vglob.org ou Tél : +228-9142216.

La Mission de V-Glob est de promouvoir une globalisation équitable tout en mobilisant les bonnes volontés à contribuer substantiellement à l'amélioration de la situation actuelle des jeunes et femmes.

Entre autre de 2002 jusqu'à ce jour,

La collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales (Direction Générale de Développement Social) a permis de faire :

- un diagnostic communautaire dans le village de Glékopé, Agou
- une enquête sur les causes de la pollution de la plage d'Aného par les excréta
- une formation à des jeunes du village de Nyitoé-Zukpé, Agou en « Vie Associative »
- des ateliers d'éducation préventive VIH/Sida dans trois collèges et huit centres de formation artisanale à Lomé (dans les quartiers de Djidjolé et d'Avénou) et à Bagbé

L'appui apporté par le Ministère de la Jeunesse et la Direction de l'Emploi dans le cadre de la Campagne Emploi Jeune (Youth Employment Summit campaign -Togo / Youth Employment Summit Network) lancé en 2002 à Boston, Etats-Unis, a permis aux membres de V-Glob de suivre des formations en matière de gestion de désastres, en technique d'animation, en leadership et de gestion de conflit en Malaisie, en France, au Ghana et au Togo.

V-Glob a reçu une formation auprès des Educateurs internationaux pour la Paix du Monde en matière de développement des capacités entrepreneuriales.

V-Glob bénéficie de l'appui financier de l'association culturelle française La Grotte pour débiter en août 2006 la construction d'une bibliothèque dans le village de Bagbé dans la préfecture de l'Avé.

Par ailleurs, V-Glob a un accord de partenariat avec GTZ l'organisation allemande de coopération internationale dans le cadre du projet Appui Décentralisé au Secteur de la Santé au Togo (ADSS) ; et un autre avec l'Institut International de Justice et de Développement (IIJD), une organisation internationale de recherche, de formation et de promotion pour la bonne gouvernance basée en Boston, aux Etats-Unis d'Amérique.

VGlob est dirigée par un conseil d'administration de trois personnes et d'une équipe de coordination pour l'exécution des projets composée d'un Coordinateur Exécutif, deux responsables de projets, d'un responsable logistique et des volontaires/bénévoles nationaux et internationaux. Les membres et bénévoles de V-Glob ont des diplômes d'université en Science de l'Education, en Sciences Economiques et de Gestion, en Politique de Développement, en Droit ou en Sciences Naturelles. Le travail en réseau avec d'autres associations et la collaboration avec des institutions publiques et privées ont doté V-Glob d'un bon carnet d'adresses de personnes ressources qui ne ménageraient aucun effort pour compléter ses insuffisances en ressources humaines.

De plus amples informations sont disponibles sur le siteweb officiel de VGlob à www.vglob.org.

V.2- Ressources Humaines pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Charte de la Terre au Togo

Pour piloter l'initiative, le secrétariat international pour la Charte de la Terre basé à Costa Rica a appointé un facilitateur / coordonnateur. Le rôle du facilitateur est d'introduire la Charte aux autorités compétentes, d'obtenir leur accord de principe et de mobiliser les compétences nationales et les partenaires pour la mise œuvre de l'initiative au Togo.

L'équipe décrite ci-dessous travaille bénévolement et activement de concert pour l'initiative. Elle est constituée :

§ de la coordination constituée du facilitateur officiel et de deux co-coordonnateurs ayant des certificats et diplôme universitaire en sciences sociales, sciences économiques et de gestion, sciences de l'éducation ou gestion de micro projet

§ des volontaires/bénévoles nationaux et internationaux avec les qualifications en sociologie, droit international, agronomie, sciences de l'environnement ou sciences naturelles

§ des personnes et organisations ressources, et

§ d'un groupe consultatif : composé du Secrétariat international de la Charte de la Terre, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, du Ministère de l'Environnement et de partenaires potentiels.

VI. Suivi, Evaluation et Indicateurs de Succès

Le suivi se fera tout le long du programme et s'intéressera à résoudre les éventuels problèmes opérationnels et d'organisation qui pourront empêcher le bon déroulement des actions planifiées. Des réunions hebdomadaires et périodiques se tiendront pour discuter de la bonne marche des travaux.

Le programme proposé dans ce premier plan opérationnel est avant tout un programme d'appel d'attention et de renforcement de capacités. L'évaluation des ateliers d'éducation et de formation se fera en recueillant les opinions des participants et des apporteurs d'enjeux par interviews et questionnaires. Aussi l'évaluation touchera l'exécution du plan opérationnel. Ceci consistera à vérifier la performance de l'exécution du programme et l'évolution du plan opérationnel.

Les indicateurs suivants nous permettrons de vérifier le succès des opérations stratégiques proposées :

- l'accord manifeste du gouvernement dans les communications, les entretiens, les lettres et l'appui technique et financier qu'il apporte
- l'appui apporté par les organisations et institutions de promotion de développement durable et leur degré de satisfaction
- le niveau de satisfaction exprimé par les participants
- l'acceptation des participants de mettre en application et d'initier des actions en faveur de la Charte de la Terre
- les supports d'éducation, de formation et de sensibilisation élaborés
- les publications de recherches des étudiants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Des rapports périodiques seront publiés et envoyés aux différents apporteurs d'enjeux. Par soucis de transparence, ces rapports techniques mettront aussi en exergue les fonds récoltés et leurs utilisations.